



Changement de nom en cas d'abandon du père

Par **baboune123456789**, le **28/05/2019** à **13:05**

Bonjour,

je voulais savoir mon père nous a abandonnés ma mère, mon frère et moi 2 semaines avant ma naissance mais comme ils étaient mariés automatiquement j'ai du porter son nom de famille dès ma naissance.

Je me posais la question savoir si j'avais le droit de prendre le nom de famille de ma mère qui m'a élevé et donc avoir comme motif "abandon du père" car le coût pour changer de nom est assez élevé.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **28/05/2019** à **13:30**

Bonjour

Il n'y a qu'une décision de justice qui peut vous autoriser ce changement de nom.